



CASDIS du 7 avril 2017

Le SA SPP PATS 83 assistait ce jour à une séance assez courte, dont le sujet central était la validation du tableau des effectifs.

Les 16 emplois d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ont bien été créés dans le tableau des effectifs conformément à l'engagement pris en CAP PATS catégorie C.

Les emplois fonctionnels de directeur départemental et de directeur adjoint, ainsi que leur grade associé de contrôleur général et de colonel hors classe, ont aussi été créés à cette occasion.

Nous félicitons les Colonels Martin et Marchi-Leccia qui accèdent respectivement aux emplois fonctionnels de Directeur Départemental et de Directeur Départemental Adjoint pour 5 ans. Le terme « **précarité** » évoqué par le DDSIS est à notre sens un peu incongru et disproportionné pour ce qui est du détachement dans cet emploi.

Nous engageons Madame la Présidente à continuer cette politique volontariste en matière d'avancement pour tous les agents de la filière administrative, technique ou sapeur-pompier, lauréats d'un concours ou d'un examen, ainsi que pour ceux susceptibles de perdre les fonctions qu'ils occupent actuellement.

Profitant de la délibération sur le renouvellement de la convention de fonctionnement de l'Information Préventive aux Comportements qui Sauvent IPCS, au vu du succès de cette discipline et de la demande croissante de l'Education Nationale en direction du SDIS 83, le SA SPP PATS 83 s'est exprimé en faveur d'un renforcement de ce service.

La réponse sans surprise de la part du Directeur Départemental fait état de moyens contraints et d'une impossibilité de tendre vers une aide au développement de ce service.

SYNDICAT
AUTONOME
SPP PATS

BP 653
83053 TOULON CEDEX

Tel: 04 94 46 79 26
president@saspp-pats83.org

Affilié à la FA-FPT & la FA-FP

Il est à noter que cette austérité budgétaire n'a pas été évoquée lors de l'examen de la délibération proposant la prime de fonctionnalisation aux emplois fonctionnels de direction, évoqués plus haut.

57 recours administratifs contre la contribution des communes au budget du SDIS sont encore parvenus au SDIS. Nous remercions M. Veran, le président de l'Association des Maires du Var qui a réaffirmé son attachement à notre service public et aux sapeurs-pompiers et agents qui le font vivre. Il plaide en faveur d'un retour à la raison de ses homologues et pour le paiement des sommes dues au SDIS, afin d'en stabiliser son fonctionnement.

Cette incertitude récurrente pesant depuis 2 ans sur le budget du SDIS, n'est pas de nature à rassurer des personnels donnant déjà beaucoup en termes de sollicitation opérationnelle ou de fonctionnement de services à moyens réduits.

Nous appelons nous aussi les maires de ces communes récalcitrantes, à considérer le service public d'incendie et de secours comme une chance et non une charge.

Les Autonomes